

en cause en permettant au Parlement d'adopter une mesure dont la constitutionnalité n'a pas été absolument établie. Mais ce n'est pas tout. Pourquoi attendre jusqu'au 1er juillet 1945? Dans le cas de nos combattants, du moins, modifions dès à présent notre loi d'allocations afin que tous nos concitoyens qui ont servi sous les drapeaux puissent jouir du supplément qui leur est promis pour le 1er juillet de l'an prochain.

Nous comptons sur une fin prochaine du conflit, et alors nos militaires d'aujourd'hui auront besoin de cet argent. Pourquoi ne pas le leur verser dès maintenant, pendant qu'ils sont au service de la patrie? Pourquoi en retarder autant l'échéance, la fixer à une date que nous espérons, avec l'aide de Dieu, postérieure à la fin des hostilités?

J'appuie le principe de cette mesure qui nous permettra de venir en aide aux enfants moins fortunés, de leur fournir les occasions dont tant sont privés, mais j'invite le Parlement à mettre en vigueur,—et il en a parfaitement le droit,—un régime de bourses d'études dont pourra bénéficier toute la population. Accordons des octrois qui permettront à nos jeunes garçons et jeunes filles bien doués et méritants d'atteindre à ces hauteurs qui, trop souvent, faute d'argent, leur sont inaccessibles. Nous comptons dans cette Chambre des hommes qui se sont élevés de la sorte. Il y en a du côté ministériel comme du côté de l'opposition. Fournissons-leur l'occasion de poser des gestes véritablement pratiques. Invitons la collaboration des provinces. Pourquoi n'a-t-on pas soumis ce projet aux autorités provinciales? Pourquoi ne leur a-t-on pas fourni l'occasion de l'étudier? Je ne parle au nom d'aucune province ni d'aucune région en particulier; je me contente d'exposer le fruit de mes recherches. Mais, je le demande au Gouvernement, pourquoi remettre cette conférence de semaine en semaine et de mois en mois? Qu'il la convoque sans plus de retard. Qu'il expose aux provinces la situation véritable et leur fasse bien comprendre qu'à moins de jeter les bases de cet ordre nouveau dont on parle tant, nous devons récolter les fruits de notre indifférence en face des problèmes qui s'imposent.

Nous allons dépenser 250 millions, je crois. C'est 100 millions de plus que nous consacrons à l'instruction sous toutes ses formes. Que personne ne puisse se dire que c'est là un appât tendu au peuple, une mesure applicable après des élections et advenant certaines éventualités. Agissons dans les limites de notre compétence et, si nous n'y arrivons pas, tâchons de déterminer ce que nous permet la constitution.

[M. Diefenbaker.]

Notre responsabilité sera écrasante après la guerre. Notre Parlement se doit d'affecter,—comme il en a le pouvoir, sous forme de subventions aux provinces,—les fonds nécessaires à l'aménagement d'unités sanitaires, à la construction et à l'outillage d'hôpitaux, à la création de bibliothèques, à l'organisation d'écoles plus convenables, à l'établissement d'un régime de bourses d'études. Toutes ces mesures ont été recommandées par un comité du Québec en 1933, et c'était un comité qui voyait loin. Rendons possible la construction de logements à bon marché. Rendons-la possible, en n'affectant guère plus que le montant ici prévu à l'électrification de toutes les régions de notre pays. Rendons possible l'établissement de nouveaux services d'hygiène, d'instruction publique et de bien-être relevant du Dominion et des provinces.

Monsieur l'Orateur, je me contenterai, en terminant, de citer un extrait qui semble résumer toute la situation et qui est tiré du rapport sur l'exploitation des ressources nationales. Ce document parle d'une modification de l'opinion publique au cours de la guerre. Plusieurs solutions des problèmes sociaux étaient impossibles, il y a quelques années, car la population n'aurait jamais consenti à des dépenses comme celles que nous prévoyons. Je cite:

La personne humaine émancipée, même plongée dans les affaires de la guerre, cherche ces nouveaux cieux et ce nouveau monde qu'elle sait être à sa portée pour la première fois. Lorsque les hommes de bonne volonté négligent de s'unir pour chercher et montrer la voie, des hommes de mauvaise volonté se présentent pour piller les décombres de l'Etat qui s'est effondré parce qu'il n'a pas su interpréter les signes des temps.

A titre d'homme de bonne volonté, je demande au Gouvernement actuel de nous dire si cette mesure est constitutionnelle, si elle peut être appliquée et si elle le sera. Si la Cour suprême la déclarait inconstitutionnelle, nous devrions chercher par la collaboration avec les provinces, à faire adopter une loi propre à améliorer le sort de l'humble citoyen.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): Monsieur l'Orateur, puis-je tout d'abord féliciter l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) d'une partie de son discours. L'éloge qu'il a fait du principe et du caractère du bill en délibération m'a impressionné, surpris et ravi. L'honorable député dit qu'il en admet le but et ses divers objectifs. Il admet qu'il ouvre de nouveaux horizons de justice sociale, et que l'Etat doit rendre possible une alimentation égale pour tous. Cela et d'autres déclarations du même genre venant de l'honorable vis-à-vis, constituent un éloge auquel nous faisons bon accueil, autant à